



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

Chili

Question écrite n° 13781

### Texte de la question

Reponse. - Le Gouvernement francais, qui reprouve la violence quelle que soit son origine, a marque, le 11 septembre, dans un communique publie par le ministere des affaires etrangeres, « sa profonde preoccupation devant les recents evenements qui ont provoque un regain de tension et de violence », au Chili. Dans le meme communique il a reitere son souhait que les problemes actuels du Chili puissent trouver leur solution par la voie du dialogue et dans le respect des droits de l'homme et des libertes democratiques. Le 16 septembre 1986, la France a publie avec les Douze une declaration commune dans laquelle ils se disent « profondement preoccupes par la remise en vigueur de l'etat de siege et par les mesures de repression qui ont suivi la tentative d'assassinat sur la personne du general Pinochet » et demandent « la levee immediate de l'etat de siege » en formulant le souhait « qu'un dialogue puisse s'ouvrir entre le gouvernement et l'opposition ». Le Gouvernement francais a marque a nouveau en 1987 aux Nations unies sa profonde preoccupation sur la situation des droits de l'homme au Chili en coparrainant la resolution adoptee par la 41e assemblee generale sur la situation dans ce pays. Par ces declarations et ces initiatives, et sans prejudice, chaque fois qu'il est possible, d'interventions aupres des autorites chiliennes a propos de cas individuels, le Gouvernement entend encourager par la voie du dialogue le retour de la democratie au Chili qui entrainera de lui-meme un meilleur respect des droits de l'homme dans ce pays.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement francais, qui reprouve la violence quelle que soit son origine, a marque, le 11 septembre, dans un communique publie par le ministere des affaires etrangeres, « sa profonde preoccupation devant les recents evenements qui ont provoque un regain de tension et de violence », au Chili. Dans le meme communique il a reitere son souhait que les problemes actuels du Chili puissent trouver leur solution par la voie du dialogue et dans le respect des droits de l'homme et des libertes democratiques. Le 16 septembre 1986, la France a publie avec les Douze une declaration commune dans laquelle ils se disent « profondement preoccupes par la remise en vigueur de l'etat de siege et par les mesures de repression qui ont suivi la tentative d'assassinat sur la personne du general Pinochet » et demandent « la levee immediate de l'etat de siege » en formulant le souhait « qu'un dialogue puisse s'ouvrir entre le gouvernement et l'opposition ». Le Gouvernement francais a marque a nouveau en 1987 aux Nations unies sa profonde preoccupation sur la situation des droits de l'homme au Chili en coparrainant la resolution adoptee par la 41e assemblee generale sur la situation dans ce pays. Par ces declarations et ces initiatives, et sans prejudice, chaque fois qu'il est possible, d'interventions aupres des autorites chiliennes a propos de cas individuels, le Gouvernement entend encourager par la voie du dialogue le retour de la democratie au Chili qui entrainera de lui-meme un meilleur respect des droits de l'homme dans ce pays.

### Données clés

**Auteur :** [M. Chouat Didier](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 13781

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 1er décembre 1986, page 4453

**Réponse publiée le** : 14 mars 1988, page 1112